

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** 29 (1992)  
**Heft:** 1084

## Titelseiten

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 06.02.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Domainaine Public DP

JAA  
1002 Lausanne

21 mai 1992 - n° 1084  
Hebdomadaire romand  
Vingt-neuvième année

## De Berne à Bruxelles

La demande d'ouverture de négociations pour une adhésion à la Communauté européenne est de la compétence du Conseil fédéral. Lui seul dispose de l'information extérieure qu'il peut mettre en balance avec sa capacité d'entraîner la conviction du peuple et des cantons. Après des atermoiements, il a fait son choix, encouragé par le résultat positif de la consultation populaire sur le FMI. C'est un acte gouvernemental auquel nous adhérons.

On peut certes émettre quelques réserves sur la manière dont cette décision a été rendue publique. Pourquoi Jean-Pascal Delamuraz a-t-il laissé entendre, après sa dernière entrevue avec Jacques Delors, que rien ne servait de courir, pour dire le contraire un mois plus tard, après s'être fait battre par les éditorialistes de la presse dans le vent ? Et comment est-il possible qu'une décision de cette importance soit rendue publique par indiscretion ? Dix personnes, pas une de plus, participent ou assistent aux séances du Conseil fédéral, et l'indiscret est parmi elles. Nous aurions préféré une fausse unanimité à ces calculs de voix qui aboutissent à constater que les pro-européens du Conseil fédéral sont les trois latins — issus des cantons d'après 1803 — et le Bernois.

L'enthousiasme des impatients ne doit pas nous faire oublier que la prochaine étape du chemin qui mène à Bruxelles passe, en décembre, par un vote populaire sur l'Espace économique européen. Malgré tous les discours qui prétendent qu'un refus de l'EEE ne compromettrait pas notre adhésion, il faut savoir qu'un échec nous mettrait au ban de nos partenaires. La dynamique recherchée serait rompue.

L'EEE doit donc à tout prix être accepté, non seulement par le peuple, mais aussi par les cantons. Et sans une alliance des prudents et des pressés, les chances de succès seront minces. Tout en disant ses regrets, la voix de Christoph Blocher traduisait la satisfaction de voir le Conseil fédéral lui fournir

quelques arguments supplémentaires pour prôner le «non» en décembre. Lui et ses amis pourront jouer sur les deux tableaux: les «faiblesses» institutionnelles de l'EEE, indignes d'un Etat souverain, et la perspective d'une adhésion pleine et entière, qui supprimerait ce premier inconvénient mais qui ralliera contre elle les épiciers de tous bords.

L'étape de l'EEE n'est pas seulement utile pour des raisons de politique extérieure. Nous en avons aussi impérativement besoin pour mener à terme les nécessaires réformes intérieures sans lesquelles une adhésion à la Communauté est tout simplement impossible. Qu'on songe à la réforme de l'agriculture, à la TVA au taux de 15%, aux délégations de compétence, etc. Car l'adhésion ne comporte pas de régime d'exception. On ne négocie au mieux que des délais.

La stratégie d'un pas après l'autre demeure donc. Ce qui va compter désormais, c'est la détermination du Parlement et des partis à franchir la première étape.

PI

HÉROÏNE

## Flagrant délit d'incohérence

(réa) Parmi les opposants déclarés à une distribution limitée d'héroïne par l'Etat, quelques libéraux et quelques fédéralistes convaincus. Nous avons déjà relevé l'incohérence des premiers (DP n° 1080, «La liberté individuelle»); les seconds ne sont pas plus en accord avec les principes qu'ils défendent. Le projet fédéral autorisera en effet les cantons qui le désirent à expérimenter une nouvelle forme de prise en charge des toxicomanes sans obliger les autres à modifier leur pratique. Dans un domaine aussi complexe, on ne peut que se féliciter d'une application qui tienne compte à la fois des sensibilités cantonales et de la nécessaire recherche de nouvelles voies. ■